

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD ET MILON, Libraires.

Chronique Politique.

La grande revue annoncée pour dimanche a été remise à plus tard. On croit que ce jour est jeudi prochain.

Le contre-ordre est motivé, dans le *Journal officiel*, par « le mauvais temps. » A l'Assemblée nationale, le président a parlé du mauvais « état de l'atmosphère et du terrain » sur lequel devaient manœuvrer les troupes.

Ces raisons suffiraient, s'il ne s'agissait d'un événement auquel on veut attacher, nous ignorons pourquoi, une importance considérable. Il y a des journalistes qui ont annoncé la revue de dimanche comme « un acte politique, un acte de bonne politique. » Or, quand on prend les choses à un diapason si élevé, il est ensuite bien difficile de reprendre le ton ordinaire pour parler de la pluie et du beau temps. On a donc cherché des raisons mystérieuses à l'ajournement de la revue.

C'était le cinquante-sixième anniversaire de la bataille de Waterloo ;

Elle coïncidait avec les fêtes qui se célèbrent, à Berlin, pour la rentrée de l'armée victorieuse ;

Elle pouvait être le prétexte à une démonstration démagogique.

Nous ne prétendons pas contester la valeur de ces raisons. Cependant, il nous semblerait que l'on s'en est avisé bien tard ; et puis, nous voyons que le temps n'est pas très-beau ; que le terrain de Longchamps doit être fort peu solide sous les mouvements d'une armée de 60,000 hommes ; et enfin, nous ne croyons pas que rien soit compromis dans nos affaires, si la revue n'a pas lieu, ou que tout doive être sauvé par cette fête militaire.

Les élections de Paris nous paraissent se préparer aussi confusément que celles du 8 février. Au lieu de s'unir en un seul parti, les conservateurs se divisent ou même se désintéressent de la lutte. Les vingt journaux qui se sont constitués sous le nom de *Ligue de l'Union Parisienne* n'ont pas réussi à rallier tous leurs confrères. Les journaux républicains ont décidé de faire bande à part. Le *Siècle*, la *Cloche*, l'*Opinion nationale*, l'*Avenir*, le *Bien public* ont formé un comité général d'initiative, avec « le maintien de l'ordre de choses actuel » pour programme. Entre ces deux groupes distincts, on peut voir d'autres journaux qui ne sont ni pour l'un, ni pour l'autre ; tel est le *Français*.

Or, pendant que les conservateurs perdent le temps à ne pas s'entendre, on annonce que l'Internationale lance proclamation sur proclamation pour rallier les ouvriers et faire élire des candidats à elle.

Trois manifestes ont été adressés aux travailleurs par les soins du comité central.

Dans le premier, il est dit :

« Nos candidats doivent être ceux des républicains avancés ; notre nombre les fera passer.

« Nous vous proposons donc de nommer les citoyens Malon, Tridon, Lartigue.

« Tous ont donné des preuves à la démocratie, et tous ont aussi témoigné de leurs affections pour la République sociale. »

Le second manifeste dit :

« Trois systèmes sont en présence :

» Le régime républicain ;

» Le régime constitutionnel ;

» Le régime autoritaire.

« Le meilleur des trois est exécration.

« Un seul parti est à prendre ; rallions-nous à l'association internationale des travailleurs et nommons ses candidats :

» Malon. — Tolain. — Tridon. — Rochat. — Sérailler. — Delerd. — Silvent. »

Le nom de M. Tolain nous donne quelques doutes sur l'authenticité de la pièce ; car M. Tolain est déjà député.

Le troisième manifeste fait appel aux « républicains socialistes modérés ; » les membres de la ligue de conciliation pourraient fort bien le signer.

Du reste, aucune liste complète n'a été encore arrêtée ni d'un côté ni de l'autre. Les Parisiens, si faciles à entraîner quand il s'agit de renverser les gouvernements, ont bien de la peine à se laisser discipliner au profit d'une idée sage ! Nous regrettons de les voir si indécis, après les terribles leçons que leur a données la démagogie.

(Union de l'Ouest.)

Ce n'est pas seulement en France que les menées de l'Internationale inquiètent le gouvernement.

En Belgique, la garnison de Bruxelles vient d'être augmentée dans la prévision d'événements possibles.

De plus, le roi des Belges, voulant réagir contre les doctrines des journaux de l'Internationale, aurait décidé, de concert avec son ancien précepteur Mgr Dechamps, archevêque de Malines, de fonder et de soutenir pécuniairement un certain nombre de journaux à bon marché destinés à éclairer les classes ouvrières.

Il faut que le danger ait paru véritablement sérieux, pour décider le roi, — qui ne passe pas pour prodigue, — à un pareil sacrifice.

Les rapports sont très-tendus entre Vienne et Berlin. L'Angleterre et la Russie vont combiner une démarche, afin d'éviter qu'une rupture n'éclate entre l'Autriche et la Prusse.

PROJET DE LOI SUR LES ÉCHÉANCES.

Voici le texte du nouveau projet de loi sur les échéances, dont vient d'être saisie l'Assemblée nationale :

Art. 1^{er}. — Le délai de sept mois accordé par l'article 2 de la loi du 10 mars 1871, pour l'exigibilité des effets de commerce échus du 13 août au 12 novembre 1870, est prolongé de quatre mois, lesdits effets devenant exigibles, date pour date du 15 juillet au 12 octobre 1871.

Les effets échus du 13 novembre 1870 au 12 juillet prochain seront exigibles, date pour date, du 13 octobre au 12 novembre.

Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent qu'aux effets payables dans Paris et les autres communes du département de la Seine.

Art. 2. — Le cours des intérêts accordés aux effets échus et non payés est suspendu pendant l'insurrection de Paris, du 18 mars au 20 juin.

Art. 3. Dans les dix jours qui suivront la promulgation de la présente loi, les porteurs d'effets dont l'échéance primitive serait antérieure à cette promulgation, devront avertir leurs débiteurs des engagements qu'ils ont à remplir. Le même avis sera donné aux échéances postérieures, à la promulgation et dans les vingt-quatre heures. Le débiteur aura la faculté de payer sur-le-champ ou de se prévaloir des termes accordés par la présente loi.

L'avertissement donné par le créancier et la réponse du débiteur, seront constatés par huissier sans droit d'enregistrement. Le créancier qui n'aurait pas donné cet avertissement ne pourra exiger les intérêts depuis le jour où il aurait dû le donner.

L'Assemblée nationale a adopté, le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française, promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1^{er}. A partir de la promulgation de la présente loi, les lettres à destination des militaires faisant partie des corps d'armée de terre et de mer en campagne leur parviendront en franchise.

Les lettres envoyées de ces corps d'armée jouiront du même avantage.

Art. 2. Cette franchise sera maintenue, même après la fin de la campagne, pour les lettres à destination des militaires ou marins blessés ou malades pendant tout le temps qu'ils demeureront dans les hôpitaux ou ambulances.

Les lettres envoyées de ces hôpitaux ou ambulances jouiront aussi du même avantage.

Art. 3. Les mandats envoyés par l'intermédiaire de la poste aux militaires et marins, dans les cas prévus par les deux articles précédents, seront exemptés des frais de timbre et de poste jusqu'à la somme de 50 francs.

L'Union, par une note que nous reproduisons, refuse pour M. de Laurentie toute candidature à Paris :

« M. de Girardin a eu à Bordeaux, et il reprend à Paris, l'idée très-honorable de faire entrer les écrivains de la presse politique au nombre des candidats que les journaux réunis patronneraient de leurs suffrages.

« Le journal la *Liberté* énumère les écrivains à qui cette candidature a été offerte : quelques-uns l'ont acceptée, d'autres l'ont refusée.

« La *Liberté* demande à ceux qui n'ont pas répondu encore de dire quel exemple ils prétendent suivre.

« M. de Laurentie est de ceux qui ne croient pas devoir accepter la candidature ; il secondera ceux de ses confrères sur qui se porteront les suffrages des journaux réunis. »

LES FÊTES DE BERLIN.

L'Indépendance belge publie la dépêche suivante :

Berlin, samedi 17 juin.

Pendant le dernier gala qui a eu lieu aujourd'hui au château royal et auquel assistaient près de 700 invités, l'empereur a porté le toast suivant :

« La solennelle commémoration par laquelle nous célébrons aujourd'hui la transmission à la

postérité de la statue du roi, mon père, qui suit conduire son peuple à une gloire ineffaçable et à un bien-être jusque-là ignoré, devait être célébrée en pleine paix. Mais la Providence en a décidé autrement.

« Pour la seconde fois la Prusse a été appelée à vaincre le même ennemi qui nous avait provoqués, et de même que nous avons marché autrefois avec nos alliés, de même nous avons marché aujourd'hui, alliés à toute l'Allemagne, de victoire en victoire, avec une force et une persévérance sans pareilles jusqu'à ce jour.

« C'est ainsi que la croix de fer orne aujourd'hui, comme autrefois, la poitrine des vaillants.

« Dans nos foyers, toutes les classes et les deux sexes se sont surpassés en dévouement et en amour du prochain. Le peuple et l'armée se sont montrés sans pareils dans le monde entier.

« C'est pourquoi je prends le verre pour boire au souvenir de mon héroïque père, et témoigner ma reconnaissance envers le peuple et l'armée de l'Allemagne. »

Peu après, l'empereur a repris la parole et a dit :

« Je porte un toast au bien-être de l'Allemagne, aujourd'hui unie, et à celui de ses souverains et de ses princes, absents et présents. »

A défaut des journaux allemands qui nous manquent aujourd'hui, des dépêches télégraphiques de Berlin, datées du 18 matin et soir, et adressées au *Daily-News*, nous fournissent le récit détaillé de la fête militaire qui a eu lieu dans la capitale de la Prusse pour l'entrée triomphale des troupes allemandes réunies :

« Les fêtes ont commencé par le plus beau temps du monde. Les rues regorgent de peuple depuis cinq heures du matin. Les trains spéciaux ont amené des curieux sans interruption. On fait monter à 200,000 le nombre des étrangers qui sont en ville. Les affaires sont tout-à-fait suspendues et les boutiques fermées. Tandis que les bourgeois qui n'ont pu se procurer des places de tribune se groupent sur les lieux de passage qu'ils trouvent encore inoccupés, les soldats sortis de leurs casernes et de leurs quartiers se dirigent vers le champ de Tempelhof.

« Bien qu'il s'agit de réunir sur un même point 45,000 hommes arrivant pour la plupart en petits détachements de toutes les parties de l'enceinte, le mouvement s'est fait avec aussi peu de confusion que possible. Un peu après onze heures, les aides-de-camp du prince Auguste de Wurtemberg étaient à même d'annoncer que tout était prêt pour la réception de l'empereur. La totalité du corps d'armée principal était sur le terrain. A chaque arme respective se joignaient les bataillons et les escadrons, les batteries, etc., représentant le reste de l'armée d'Allemagne. »

Ici nous sommes forcés de supprimer la description minutieuse des diverses troupes, de leurs uniformes, de leurs armures, etc., et nous continuons :

« L'empereur Guillaume ne s'est pas fait attendre cette fois comme il le fit pour la revue de l'armée de la Meuse, à Champigny. Il a parcouru à cheval le front de la parade, accompagné de l'impératrice, de la princesse royale,

des princes, et suivi par huit voitures contenant les dames du sang royal et les princesses invitées.

..... Une partie des troupes prend position dans le Lutsgarten au centre duquel s'élève la statue encore voilée de Guillaume III.

Les porteurs des trophées se rangent sur trois lignes devant cette statue qu'entourent des ministres, des conseillers et autres hauts fonctionnaires.

Toutes les dispositions étant prises, le prince Auguste de Wurtemberg court au-devant de l'empereur pour lui dire que tout est prêt; puis l'empereur arrive suivi d'un nombreux cortège de princes.

Les troupes lui présentent aussitôt les armes et les porteurs de trophées les déposent au pied de la statue. Les tambours, pendant ce temps, continuent de battre et les cloches de sonner; puis enfin le chapelain principal monte sur le monument et dit une courte prière.

M. de Bismarck s'approche ensuite de l'empereur et lui demande la permission de faire enlever le voile qui cache la statue. Un instant après ce voile tombe et un enthousiasme indescriptible éclale dans la foule. L'empereur se découvre et fait lentement le tour de la statue de son père.

A cinq heures la cérémonie était terminée.

UNE LETTRE DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Cette fois le document est authentique, et le voici :

Le 6 juin 1871.

Je vous remercie, mon cher Carayon, des détails si complets que vous me donnez sur les sinistres événements qui viennent de s'accomplir. Ils sont la honte de l'humanité et feront l'étonnement de l'histoire. Le cœur se brise au récit de pareils attentats. Paris voyant revenir, après quatre-vingts ans, les plus mauvais jours de la Terreur, subissant pendant deux mois le joug le plus odieux; Paris menacé d'une destruction totale par des incendiaires plus spécialement acharnés contre ces incomparables monuments qu'à l'Europe nous envie, voilà bien de quoi confondre toutes les prévisions humaines! Mais quelle admirable attitude que celle de nos officiers et de nos soldats! Quelle abnégation, quelle bravoure dans l'accomplissement de leur douloureuse mission! Retrempée dans l'esprit de discipline, l'armée est aussitôt rentrée en possession de toutes ses vertus militaires. Il n'est donné qu'au soldat français de se relever si vite et si bien.

La Providence devait une revanche à l'homme qui représente si complètement en France l'honneur militaire. Il a suffi à Mac-Mahon de quelques semaines pour reconstituer une armée digne de lui et de la grande cause qu'il allait servir. Il a su inspirer à ses troupes ce sang-froid, cet élan, cette énergie, ce sentiment du devoir qui seuls pouvaient lui fournir les moyens de venger la civilisation et de sauver la France.

J'ai lu avec un vif intérêt le récit que vous me faites si bien des plans du maréchal, sagement combinés et fidèlement exécutés, et qui lui ont permis, à l'aide de mouvements tournants, d'éviter l'attaque des barricades les plus formidables, et de ménager ainsi la vie si précieuse de nos soldats. Ma confiance était du reste inébranlable. Je savais trop ce qu'on pouvait attendre de l'illustre maréchal et des braves généraux qu'il avait sous ses ordres.

Pour vous, mon cher Carayon, vous avez déposé votre vaillante épée. En vous choisissant pour les représenter, vos concitoyens vous ont imposé d'autres devoirs. Vous servez encore la France, car si les bonnes armées sont nécessaires pour protéger les sociétés contre les ennemis du dehors et du dedans, les bonnes lois ne sont pas moins indispensables pour assurer leur stabilité et rendre impossible le triomphe des destructeurs.

Croyez à ma sincère gratitude et à ma constante affection.

HENRI.

Cette lettre a été adressée à M. de Carayon-Latour, qui l'a communiquée à un journal de Bordeaux, la *Guyenne*.

Pour les articles non signés P. GODET.

Faits Divers.

MOUROT.

On lit dans le *Soir* :

Voici quelques détails donnés par Mourot lui-même sur sa vie passée, dans les différents interrogatoires. Nous pouvons en garantir la rigoureuse exactitude.

E. Mourot est né à Naut-le-Grand (Meuse). Il est d'une famille des plus honorables. Son père était crieur public. Il a été élevé au séminaire de Verdun, où on lui reconnaissait beaucoup de mémoire en attendant le jugement.

Sorti du séminaire, il vint à Paris, et porta pendant quelque temps la soutane de professeur dans une institution de la rue de Madame. C'est alors qu'il débuta dans le journalisme par quelques articles théologiques, articles qui lui valurent de vertes réprimandes de la part de M. Louis Veillot. Il n'en proposa pas moins à celui-ci de faire à eux deux un journal religieux.

Sur le refus de M. Veillot, il jeta la soutane aux orties, et revint dans la Meuse où il essaya de fonder un journal de l'opposition. Mais, au dernier moment, son bailleur de fonds lui déclare qu'il ne voulait donner que trois mille francs, et encore à condition que lui, Mourot, en trouverait auparavant dix mille autres. Le journal ne parut pas.

Alors, Mourot revint à Paris, où il connut Rochefort. On sait le reste.

Quand on l'a arrêté, ce n'était pas en Allemagne qu'il se rendait, mais à Naut-le-Grand, chez ses parents. Rochefort, lui, allait retrouver sa maîtresse à Ingoulvaucourt.

L'acte d'accusation dressé contre Mourot est achevé.

Un comité électoral vient d'être formé par les membres de la Ligue d'union républicaine des droits de Paris.

C'est, dit-on, jeudi prochain que s'ouvriront les séances des conseils de guerre devant lesquels doivent comparaître les insurgés de Paris. Ceux-ci sont, dit-on, partagés en trois catégories :

1° Les prisonniers faits dans les combats livrés du 18 au 22 mai;

2° Les gens accusés d'avoir porté les armes du 22 mai jusqu'à la défaite de l'insurrection;

3° Ceux qui ont prêté à l'insurrection un concours moral.

C'est dans cette dernière catégorie que rentrent les journalistes arrêtés.

Nous apprenons qu'à la suite de nouvelles pièces communiquées par le gouvernement français aux autorités helvétiques, M. Janvier de la Motte, qui avait été mis en liberté sous caution, vient d'être arrêté de nouveau, et incarcéré à la prison de Saint-Antoine, à Genève.

Une nouvelle que nous ne donnons que sous toutes réserves.

M. Lagrange, l'ancien commissaire de police du service politique sous l'Empire, aurait été arrêté à Versailles, par ordre du général Valentin.

M. Lagrange arrivait de Londres et venait se présenter au préfet de police quand il a été arrêté.

Les perquisitions dans les catacombes sont aujourd'hui terminées. La dernière journée de recherches a amené la découverte d'un assez grand nombre de cadavres d'insurgés, à moitié rongés par les rats.

Les princes d'Orléans n'ont pas voulu quitter Versailles sans aller voir une dernière fois leurs amis particuliers.

Le duc d'Aumale, le prince de Joinville et le duc de Chartres sont allés rendre visite au général Dumas et à M. Cuvillier-Fleury.

C'est l'abbé Delaunay, curé de Saint-Etienne-du-Mont, qui paraît devoir être nommé curé de la Madeleine, en remplacement de M. Deguerry.

L'abbé Delaunay est un des otages de la Commune qui ont réussi à s'échapper. Il est connu par ses travaux sur *l'Imitation de Jésus-Christ*, dont il possède environ huit cents éditions différentes, et dont il a publié lui-même une édition illustrée par Curmer.

L'Académie vient de reprendre ses séances.

L'Académie a trois élections à faire, par suite de la mort de MM. Villemain, Prévost-Paradol et Prosper Mérimée.

Outre ces élections, quatre réceptions sont en retard : celles de MM. Emile Ollivier, Jules Janin, Duvergier de Hauranne, Marmier.

On nous assure que l'intention du nouveau préfet de la Seine, M. Say, serait de faire enlever la statue de Voltaire du haut piédestal sur lequel l'avait perchée M. Arthur de Fonvielle.

Le célèbre prestidigitateur Robert Houdin est mort mercredi soir, à Blois, son pays natal, où il vivait retiré depuis 1855.

Une histoire rétrospective.

Sous le règne de la Commune, l'éditeur Dentu reçut de fréquentes visites de membres du gouvernement qui tous éprouvaient le besoin de faire paraître une brochure. Le gracieux Vésinier ne fut pas l'un des moins pressants parmi ses collègues. Un jour même on tomba d'accord sur l'ouvrage à publier. Il ne restait plus qu'à choisir le format.

— Voulez-vous un in-18 ? lui demanda-t-on.

— Non, c'est trop petit.

— Vous ne pouvez cependant pas prendre un in-4° ?

— Sans doute.

— Alors que décidez-vous ?

— Eh bien, faites comme pour l'Empereur.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le comte de Maillé a été nommé par le 14^e bureau pour faire partie de la commission chargée d'examiner les moyens de constater judiciairement le sort des citoyens ayant appartenu aux armées de terre et de mer, qui ont disparu depuis le 19 juillet 1870 jusqu'au traité de paix.

Des transactions immobilières en grande quantité vont certainement avoir lieu dans le courant de cette année.

Il est utile de rappeler aux personnes qui acquièrent, par actes sous-seings privés qu'il ne suffit pas de faire enregistrer un acte pour que les achats qu'il stipulent soient valables : les immeubles acquis par actes sous-seings privés peuvent toujours être hypothéqués et revendus par les vendeurs tant que la transcription de l'acte d'acquisition n'a pas été faite. (Loi du 22 mars 1855.)

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 20 juin.

Une circulaire du ministre de la justice déclare qu'il demandera la démission des magistrats qui acceptent une candidature à l'Assemblée.

Les journaux de Paris annoncent l'arrestation de Regère et de Vésinet.

Le gouvernement a autorisé le rétablissement de la télégraphie privée pour les départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Le rétablissement sera immédiat, si les lignes télégraphiques sont suffisamment restaurées.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ETAT-CIVIL du 1^{er} juin 1871.

NAISSANCES.

4, René Grégoire, rue de la Basse-Ile; — 5, Adèle-Emélie Chenuau, rue de la Croix-Verte; — Cécile Salabin, place du Petit-Thouars; — Joseph-Marie-Hyacinthe Metz, place du Charbonnet; — Emélie Reboux, quai de Limoges; — 6, Auguste-Louis Pomerai, rue de Fenet; — Paul-Emile Gauthier, rue du Collège; — 7, Marie-Louise Coquau, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 15, Esther-Marie-Anne Dagan, rue de la Marmaillet.

MARIAGES.

5, Louis Vallet, cultivateur, de Saumur, et Alphonsine-Joséphine Druet, couturière, de Candès; — 6, Louis Gazeau, notaire, de Mauves (Loire-Inférieure), et Eugénie-Marie Jourdain, sans profession, de Saumur; — Alain Guérolé Lantridou, tailleur, et Marie-Augustine Wast, couturière, tous deux de Saumur; — 10, Jean Cagnol, charpentier, et Augustine Coquau, jardinière, tous deux de Saumur; — 12, Eugène-Charles-Isidore Hubert, notaire, et Marie-Camille-Mathilde Picot, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

1^{er}, Marie Mauriceau, chapeletière, 45 ans, épouse Victor Charron; — Marie Lamazière, 27 ans, couturière, rue St-Jean; — François-Sébastien Joly, major retraité, 51 ans, quai de Limoges; — 2, Pierre Lardé, 74 ans, propriétaire, Grand'Rue; — 3, Adélaïde-Perrine Chaumont, journalière, veuve Louis Douet, rue St-Nicolas; — 4, Louise Bauer, 1 an, rue St-Nicolas; — 5, Victoire Alexandre, 54 ans, journalière, épouse François Turquois, à l'Hospice; — Marie Lair, 1 an, rue Cendrière; — 6, Jeanne Gabillé, 75 ans, veuve Pierre Simon, ancienne route de Tours; — 7, Louveau, mort-né, rue Royale; — Meunier, mort-né, montée du Fort; — 8, Alexandre Chesneau, 9 ans, rue de Fenet; — 9, Victorine Druet, 1 an, rue de la Chouetterie; — 10, René Avillon, 67 ans, charpentier, au Petit-Puy; — Berthe-Emilie Charton, 12 ans, rue Beaurepaire; — 12, Anne Ragot, 80 ans, rentière, veuve Jean Grolleau, rue de la Gueule-du-Loup; — 14, Anne Moreau, 80 ans, journalière, épouse Pierre Chollet, montée du Fort; — 15, Jacques Raimbault, 58 ans, chiffonnier, à l'Hospice.

MM. J. Stein et C^{ie}, banquiers à Paris, 40, passage Joffroy, ont l'honneur d'informer leurs clients et correspondants qu'ils ont repris, depuis le 1^{er} juin, leurs affaires interrompues par les événements de Paris. — Ils continuent, comme par le passé, les opérations de banque et de bourse, achat et vente de toutes valeurs, souscription à tous emprunts, vente, au comptant ou par à-compte, de toutes valeurs à lots françaises et étrangères, etc. — Paiement immédiat de tous coupons français et étrangers.

ERREUR A RECTIFIER.

Divers journaux ont publié que Viard, le membre de la Commune de Paris, était le même que M. Viard, l'inventeur du Chromo-duro-phane, 128, rue St-Martin, à Paris. — C'est une erreur. M. VIARD, le fabricant de couleurs, est mort depuis 4 ans, et aucune confusion n'est par conséquent possible. Sa maison, si connue, est aujourd'hui gérée par M. A. GAUDIN, son successeur.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 17 juin.

Texte : Revue politique de la semaine. — Situation financière. — Quinze jours après ! — Retour de Versailles. — Entrée à Paris des premières troupes de l'armée régulière, le 21 mai. — Délivrance des otages de la Préfecture, le 24 mai. — D'Asnières au Point-du-Jour. — L'insurrection en Algérie. — Mascarade funèbre de 1871. — Assemblée nationale. — Les hommes de la Commune (suite). — La chasse à l'homme dans les Catacombes.

Gravures : Les ruines de Paris : effondrement du tunnel de la Porte-Maillot, sur le chemin de fer de ceinture. — La rue de Chezy, à Neuilly. — Aspect de la salle des séances de la Cour des Comptes, après l'incendie. — État actuel de la gare du chemin de fer, à Auteuil. — Le viaduc du Point-du-Jour. — L'entrée des troupes dans Paris : occupation de la porte de Saint-Cloud, au Point-du-Jour, par le 26^e de ligne. — L'insurrection d'Algérie : déposition d'un caïd devant les autorités et l'interprète de Sétif; — Evacuation de Bordj par les Arabes. — Funérailles de l'archevêque de Paris à Notre-Dame. — L'administration des postes à Versailles : triage et classement des dépêches dans la grande galerie des Batailles, au palais de Versailles. — La chasse à l'homme dans les Catacombes; poursuite d'insurgés réfugiés dans les Catacombes. — Rébus.

Saumur, imprimerie de P. GODET.